



Internationaler Rebveredlerverband
Comité international
des pépiniéristes viticoles

Compte rendu

de l'Assemblée générale du 21 novembre 2020
dans le cadre d'une visioconférence de 9 h 00 à 13 h 00

1. Ouverture et salutations

Liste de présence

Franz Backknecht
Christian Jaborek
Sonja Schnitzer
Ezio Marchi
Alexandra Cropt
Eric Bourguet
Enric Regull
Erika Buseti
Eugenio Sartori
Kostas Bakasietas
Paul-Maurice Burrin
Rafael Gandia
Rudolf Eibach
Michael Tschida
Yuri Zambon
Pierre-Marie Guillaume
Mireille Jenny-Stich
Gian Luca Mordenti
Mario Tenore
Giampaolo Bevilacqua
Mario Maiorana
Claudio Colla
Ákos Molnár
Antonio Venturi
Joachim Eder
Simone Truant
Viticert

Accueil par le Président BACKKNECHT

Des salutations particulières sont adressées à Mme Erika BUSETTI, Présidente d'honneur du CIP-IRV.

Le Président explique qu'en fonction des circonstances particulières, l'Assemblée générale de cette année doit se tenir sous forme de visioconférence et il remercie tous les participants de leur compréhension.

2. Adoption du compte rendu de l'Assemblée générale du 23 novembre 2019 à Sopron (Hongrie)

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3. Rapport du Président

Malgré la situation difficile, les ventes se sont assez bien développées pendant la campagne écoulée. Bon nombre de producteurs ont profité de la pause du confinement pour renforcer l'interrelation avec les clients. Les producteurs de vin se sont concentrés sur le renouvellement intérieur, comme p.ex. les replantations, ce qui a permis de maîtriser assez bien la crise.

Grâce aux nouvelles technologies, les activités du CIP-IRV ont pu être poursuivies au niveau international. Dans ce contexte, des remerciements particuliers sont adressés à Pierre-Marie Guillaume, Ezio Marchi, Rudolf Eibach, Christian Jaborek et Sonja Schnitzer.

a. Rapport d'activité 2020

Le Secrétaire général JABOREK présente les activités du CIP-IRV depuis la dernière Assemblée générale, par ordre chronologique :

- 19 février 2020 – lettre adressée à la Commission européenne ; demande d'interprétation de la tolérance zéro prévue par le nouveau règlement phytosanitaire
- 20 février 2020 – enquête interne au sein du CIP-IRV concernant les plants bio et les réglementations en vigueur dans les différents pays membres
- 8 avril 2020 – circulaire du Président à l'occasion du premier confinement (« lockdown ») causé par la crise de Covid.
- 17 juillet 2020 – réception de la note d'interprétation de la Commission européenne
- 2 septembre 2020 – décision de tenir l'Assemblée générale 2020 sous forme de visioconférence

- 16 octobre 2020 – lancement de la discussion relative à la distance minimale par rapport aux surfaces de multiplication (« zone tampon »)
- 6 novembre 2020 – projet de mémorandum élaboré par EDER / EIBACH
- 18 novembre 2020 – vérification physique des comptes

b. Discussion au sein du Comité permanent de la Commission européenne, DG SANTE, sur la modification du règlement (UE) 2019/2072, passeport phytosanitaire, notamment définition du terme « immediate vicinity » / « voisinage immédiat »

- Présentation d'un mémorandum du Bureau exécutif – discussion

Introduction par le Vice-président GUILLAUME. Il a fallu constater que les autorités françaises responsables prévoient une distance minimale de 250 mètres par rapport aux surfaces de multiplication, sans consultation de la filière, et qu'elles ont déjà commencé à faire du lobbying dans ce sens à Bruxelles. Chaque pépiniériste sait très bien que la mise en œuvre de cette proposition serait complètement impraticable. La France et l'Italie ont élaboré une position alternative en proposant une distance de 10 mètres par rapport aux surfaces de porte-greffes et de la pépinière ; les deux pays ont défendu cette position ensemble.

Rudolf EIBACH a résumé cette proposition de manière facilement compréhensible. Par la suite, cette argumentation a été adoptée par le Bureau exécutif et ensuite transmise au Comité permanent (PAFF) de la Commission européenne ainsi qu'à COPA/COGECA. L'argument essentiel est la praticabilité car avec l'augmentation de la distance, la surface à contrôler croît de manière exponentielle.

Le Président BACKKNECHT mentionne les positions encore divergentes des différents pays au sein du Comité permanent - l'Espagne propose p.ex. 100 mètres - ainsi que les effets des tentatives de certains pays au sein du PAFF de monter les uns contre les autres. Il propose d'adopter d'abord une position ferme par le vote d'une résolution. Dans une phase ultérieure, on pourrait éventuellement revenir sur ce sujet au sein du Bureau exécutif et débattre et voter un compromis.

Remarque : cette position de compromis devrait par la suite à nouveau être défendue par le biais des experts nationaux au PAFF. Ceci exige un lobbying de nos représentants du CIP-IRV auprès des autorités nationales.

En ce qui concerne la phase transitoire, le Président BACKKNECHT propose de revendiquer une période de 10 ans.

La Suisse soutient la revendication d'une distance de 10 mètres.

Rudolf EIBACH indique que du point de vue technique, la période transitoire est d'autant plus importante que la zone tampon prévue est grande. Néanmoins, la prise de position constitue une décision pragmatique. Le Président BACKKNECHT affirme que l'exigence d'une période transitoire de 10 ans paraît utile du point de vue tactique.

Le Vice-président SARTORI présente la proposition de l'association FVG Friuli Venezia Giulia qui prévoit la revendication d'une zone tampon de 10 mètres et d'une phase transitoire uniquement si la zone tampon est élargie au-delà des 10 mètres.

Compromis proposé par Rudolf EIBACH : remplacement de la revendication d'une période transitoire de 5 à 7 ans par une phase de 10 ans.

Rafael GANDIA présente encore une fois la position actuelle des autorités espagnoles : elles veulent introduire une zone de 100 mètres pour TOUTES les maladies (!). La pépinière espagnole soutient la revendication de 10 mètres – 10 ans.

Pierre Marie GUILLAUME souligne l'importance d'entrer en contact avec les vrais décideurs. Beaucoup d'experts à qui l'on parle approuvent les arguments, mais finalement, ils affirment ne pas être responsables. L'aspect décisif est la question des 10 mètres. Peut-être faudrait-il ne pas demander trop à la fois (phase transitoire de 10 ans).

Le Président BACKKNECHT propose de maintenir le texte, mais de remplacer les « 5 à 7 ans » par « 7 à 10 ans ».

Ákos MOLNÁR soulève l'aspect des coûts supplémentaires liés à l'introduction d'un tel régime. C'est la raison pour laquelle on exige aussi de prévoir, le cas échéant, des subventions de la part de l'Union européenne.

Le Président BACKKNECHT propose d'intégrer l'aspect des coûts dans l'argumentation et de ne pas surcharger la résolution actuelle par la revendication directe de paiements compensatoires. Ce point pourrait être soulevé dans une phase ultérieure de la discussion.

Adaptation proposée de la résolution : 10 mètres, 7 à 10 ans ; remarque que toute modification/introduction d'un nouveau régime entraîne des coûts supplémentaires. La demande d'une phase transitoire devrait cependant être bien justifiée.

Rudolf EIBACH est prié d'approfondir l'exposé des motifs.

Le Secrétaire général JABOREK fait remarquer qu'au sein du PAFF, les décisions seront prises en bloc et pour plusieurs secteurs ensemble. Probablement il est irréaliste de vouloir discuter la pépinière viticole en détail au PAFF car il s'agit de questions trop spécifiques.

La Présidente d'honneur BUSETTI lance un appel d'adopter une approche positive et de s'adresser individuellement aux représentants nationaux dans les ministères et à Bruxelles.

Giampaolo BEVILACQUA rappelle que les premiers à avoir des problèmes avec les règles proposées seront les contrôleurs eux-mêmes. De notre point de vue, c'est un aspect positif.

Joachim EDER explique que l'alternative ou la conséquence de la nouvelle réglementation serait l'application obligatoire du traitement à l'eau chaude. Faute de capacités, cela serait pratiquement impossible. En outre, le traitement à l'eau chaude détériorerait la qualité. Ces arguments pourraient éventuellement être détaillés dans un annexe à la résolution.

- Adoption en tant que résolution du CIP-IRV

Le contenu est adopté à l'unanimité.

Le texte sera finalisé et ensuite distribué.

c. Autres sujets d'actualité

- Evolution du cadre réglementaire de la viticulture biologique dans les différents Etats membres

Rudolf EIBACH explique qu'en fonction d'une nouvelle réglementation au niveau de l'Union européenne, le vin bio devra être produit exclusivement sur la base de plants de vigne bio à partir de 2022. Jusqu'à l'heure actuelle, une dérogation était prévue : si l'approvisionnement en plants bio n'était pas assuré, il était permis d'utiliser des plants conventionnels – voir document de Rudolf EIBACH.

Le Président BACKKNECHT rappelle que dans le passé, on avait produit des plants bio – notamment en Allemagne et en Autriche – dans des conditions difficiles, mais que les prix des plants bio payés sur le marché n'étaient pas supérieurs à ceux des plants de vigne conventionnels. Les rendements sont plus faibles, la charge de travail et le risque sont plus élevés. Pour ces raisons, on a arrêté la production. Il faudrait expliquer aux associations de viticulteurs bio que si la réglementation au niveau de l'UE est maintenue – notamment l'interdiction p.ex. du quinosol – l'approvisionnement en plants bio (surtout pour les replantations) ne sera pas assuré.

Yuri ZAMBON marque son accord. Dans le nord de l'Italie, il est difficile de produire de « vrai » plants bio. On n'arrive pas à obtenir un prix rémunérateur.

D'autres contributions seront traitées sous forme d'une circulaire.

- Méthodes de traitement alternatives à l'utilisation du Beltanol dans les différents Etats membres

Joachim EDER explique le fond de cette demande. La situation actuelle avec les autorisations d'urgence chaque année est insatisfaisante. En Allemagne, on a expérimenté avec des substances actives alternatives, mais les résultats sont toujours peu satisfaisants.

Un document sur ce sujet sera transmis au Secrétariat général et ensuite distribués aux organisations membres.

Proposition du président BACKKNECHT : transmission des contributions éventuelles des organisations membres au Secrétariat général.

4. Bilan de 2020 – perspectives financières pour 2021

Le Secrétaire général JABOREK présente le rapport financier sur l'exercice écoulé. Voir annexes.

5. Rapport des Commissaires aux comptes

Le 18 novembre 2020, Michael TSCHIDA et Johann GRASSL ont procédé à une vérification physique de la comptabilité et la caisse au siège du Secrétariat général.

Ils ont constaté la conformité et la régularité de la documentation et des comptes.

6. Fixation des cotisations pour 2021

Le Président BACKKNECHT propose de maintenir le niveau les cotisations.

Proposition adoptée à l'unanimité.

7. Décharge du Bureau exécutif et du Secrétaire général

Les Commissaires aux comptes proposent de donner décharge au Secrétaire général et au Bureau exécutif.

Motion adoptée à l'unanimité.

8. Proposition d'organiser l'Assemblée générale 2021 à Vienne (Autriche)

Au nom de l'association membre autrichienne VÖR, le Président BACKKNECHT propose de tenir le Congrès 2021 à Vienne, tel qu'il avait été prévu pour 2020.

Proposition adoptée à l'unanimité.

9. Election des Commissaires aux comptes pour 2021

Conformément aux pratiques qui consistent à choisir les Commissaires aux comptes dans le pays où se tiendra la prochaine Assemblée générale, on propose de renouveler le mandat de Michael TSCHIDA et Johann GRASSL du VÖR.

Proposition adoptée à l'unanimité.

10. Rapports des membres

La Grèce annonce la transmission des données d'ici fin novembre 2020. Pas de grands changements par rapport à 2019. Hausse forte du matériel standard. Quant aux raisins de table, l'année 2020 était meilleure que 2019.

La Suisse fait état d'une situation difficile sur le marché du vin. Les prix se sont effondrés, les viticulteurs ne disposent pas de moyens liquides ce qui a mené à la formation de stocks importants de plants.

En Hongrie, la production a fortement baissé. La raison principale en est l'expiration des aides à la reconversion. Sur le marché du vin, on constate un clivage entre les grandes exploitations très bien placées, d'une part, et les petites exploitations paysannes qui connaissent actuellement de grandes difficultés, d'autre part. Globalement, il existe une surproduction de vin.

En Espagne, la récolte de vin en 2020 était de 13 % supérieure à celle de 2019 ce qui cause actuellement de grands problèmes d'écoulement. Il en résulte une situation difficile pour les pépiniéristes. Le volume de production est au même niveau qu'en 2020 ; viennent s'y ajouter les stocks de la dernière campagne. Les prix moyens s'élèvent à 1,10 euro.

Au Portugal, le volume de la production de 2020 est égal à celui en 2019. La consommation de vin se porte assez bien, mais les prix se sont effondrés. Il y a un certain espoir que les prix remontent.

En Allemagne, le marché du vin est plus équilibré que l'année dernière. La demande de plants de vigne varie d'une région à l'autre. On attend un taux de repiquage de 2 %. Les pépiniéristes viticoles font preuve de discipline et d'un comportement adapté à la situation du marché. Pour les cépages blancs, la situation est positive ; pour les cépages rouges, elle est un peu plus tendue. Les prix sont satisfaisants.

En Autriche, la pépinière souffre de la situation tendue du marché du vin, notamment à cause de la fermeture des restaurants suite à la pandémie de Covid. La production de plants de vigne a baissé de 25 % ; les viticulteurs ont un comportement hésitant. Les prix des plants de vignes sont restés stables et s'élèvent à 1,25 – 1,5 euro.

La France fait état des mêmes problèmes que l'Autriche. Notamment l'absence de touristes a causé une grave crise des ventes de vins hauts de gamme en restauration, surtout de vins des grandes régions viticoles renommées comme la Champagne et le Bordeaux. Seule la région de Cognac ne connaît pas de crise. Les vins à bas prix se vendent également bien dans les grandes surfaces. Les prix des plants s'élèvent à 1,30 – 1,80 euro ; tendance à la baisse. On enregistre de grandes quantités de plants invendus.

En Italie, la récolte de vin est légèrement inférieure à celle de l'année dernière. Comme partout, les ventes sont affectées par la crise de Covid. Actuellement, les vins simples se vendent mieux que les produits hauts de gamme et plus chers. Les exportations de raisins de table ont également fléchi. Les prix des plants sont au même niveau que l'année dernière, à savoir entre 1,25 et 1,3 euro. On est optimiste en vue de la campagne 2021/2022.

11. Divers

La Suisse pose la question de savoir s'il est prévu d'étendre les analyses des sols selon une nouvelle réglementation de l'UE (qui est également appliquée en Suisse) aux surfaces de multiplication de base.

Le Président BACKKNECHT propose de traiter cette question sous forme d'un « tour d'horizon » par écrit.

Ezio MARCHI aborde la question des modifications intervenues quant à l'utilisation de synonymes de cépages sur l'étiquette (p.ex. la dénomination italienne Trebbiano italiano pour la variété Ugni blanc).

Rudolf EIBACH confirme qu'il n'est pas permis d'utiliser des synonymes sur l'étiquette.

Perspectives

Si possible, on organisera une réunion physique du Bureau exécutif en printemps 2021.

Après, la prochaine Assemblée générale sera préparée à Vienne. Dans le cadre de cette Assemblée générale, on procédera à l'élection d'une nouvelle Présidence et à la nomination d'un nouveau Secrétaire général ce qui exige des préparatifs soigneux.

Le Président BACKKNECHT clôt la réunion à 13 h 00.